

Volume 3 Numéro 4 Décembre 1994

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

MESURE DE LA RÉPONSE

\$ Au fil des ans, les normes établies pour le calcul des taux de réponse aux enquêtes transversales ont évolué. Le recours à des normes réduit considérablement le risque de confusion et permet des comparaisons entre enquêtes. Toutefois, les normes actuelles ne peuvent être directement appliquées aux enquêtes longitudinales.

Il ne fait pas de doute qu'en raison du nombre de nouvelles enquêtes longitudinales en cours d'élaboration à Statistique Canada, on se penchera plus attentivement sur les normes relatives à la mesure de la réponse pour ce genre d'enquête. L'expérience acquise dans le cadre de l'EDTR pourrait aider à établir des normes appropriées. En attendant, nous présentons ci-après les principales mesures que nous utiliserons) et quelques résultats préliminaires.

Pourquoi est-il plus difficile de mesurer la réponse dans une enquête longitudinale? Voici certaines raisons :

• Le dénominateur n'est pas constant. Si le ménage se fractionne, l'enquête peut suivre les deux parties (c'est ce qui se

Note de la rédaction

L'année touche à sa fin..., votre abonnement à *La Dynamique* et à la Série de documents de recherche de l'EDTR aussi. Le bulletin *La Dynamique* est gratuit, mais vous **devez** retourner le bon de commande pour continuer à le recevoir. Grâce à cette mise à jour annuelle de notre liste d'envoi, nous sommes certains de n'envoyer la publication qu'aux personnes qui veulent la recevoir. Nous avons joint un formulaire d'abonnement dans le présent numéro de *La Dynamique*. Par la même occasion, pourquoi ne pas vous abonner (ou vous réabonner, si vous l'étiez en 1994) à la Série de documents de recherche de l'EDTR de 1995? Les prix sont les

mêmes en 1995 : l'abonnement annuel coûte 50 \$ pour les documents imprimés, 15 \$ pour les versions sur disquettes. Pour ce prix modique, les abonnés ont reçu en 1994 18 documents de recherche. Bientôt, il sera possible d'avoir accès aux documents de recherche de l'EDTR gratuitement par le réseau INTERNET; cependant, la périodicité des documents ainsi offerts ne sera pas la même que pour les publications obtenues par abonnement. Ce n'est qu'à la fin de chaque année que les documents de recherche publiés cette année-là seront diffusés sur INTERNET.

Philip Giles







passe dans l'EDTR). Même si, en principe, l'enquête suit les mêmes personnes, le nombre de ménages, lui, va varier avec le temps.

- Il faut des mesures distinctes pour la réponse concernant la vague en cours et pour la réponse cumulative. Le taux de réponse des ménages auprès desquels on voulait mener une interview, en plus des nouveaux ménages découverts depuis la vague précédente, est une mesure importante. Mais le taux cumulatif l'est tout autant, puisqu'il renseigne sur les cas supprimés lors de vagues précédentes.
- On ne peut définir des taux de réponse sans faire référence aux règles de suivi de l'enquête. Ces dernières déterminent quelles personnes doivent être dépistées et lesquelles doivent être interviewées. Elles varient d'une enquête longitudinale à l'autre et elles ont une incidence sur la définition de la population admissible.

Pour ces raisons, entre autres, il n'est pas possible d'établir un taux de réponse global. Pour l'EDTR, on a l'intention d'utiliser principalement trois taux de réponse.

Un taux de réponse de la phase est produit pour chaque interview sur le travail et chaque interview sur le revenu. Cette mesure, qui, d'un point de vue conceptuel, est comparable au taux de réponse d'une enquête transversale, vise principalement à informer le personnel sur le terrain de la façon dont s'est déroulée la collecte des données. Calculé au niveau des ménages, ce taux exprime en pourcentage le nombre de ménages où une interview a été réalisée par rapport à celui où une interview est censée l'être. En raison du fractionnement des ménages, le nombre définitif de ménages où une interview est censée être effectuée n'est connu qu'à la fin de la période d'interview.

Le taux de réponse à l'interview préliminaire auprès des membres du premier panel) en janvier 1993) a été de 88 %. Le taux de réponse de la phase a été de 86 % pour la première interview sur le travail en 1994 et de 82 % pour la première interview sur le revenu. Comme on l'a mentionné précédemment, le taux de réponse de la phase est calculé pour les ménages. Le nombre de ménages admissibles à l'interview sur le travail était d'environ 15 900. Le fractionnement des ménages a porté ce nombre à 16 300 pour l'interview sur le revenu.

Le *taux de réponse de la vague* se rapporte à un cycle annuel d'interviews sur le travail et le revenu. L'interview sur le travail et l'interview sur le revenu ne sont pas des vagues distinctes. La première a lieu en janvier et la seconde en mai, mais les deux interviews renvoient à la même période de référence et, ensemble, constituent une vague. (Nous considérons les cas où le répondant participe à l'interview sur le travail, mais pas à l'interview sur le revenu, ou viceversa, comme des cas de «réponse partielle».) On peut calculer un taux de réponse de la vague pour le ménage ou pour la personne. Dans ce dernier cas, le taux se rapporte à la fois aux répondants longitudinaux et aux «cohabitants», c'est-à-dire aux personnes qui se sont jointes au ménage après la formation de l'échantillon original.

En 1994, l'échantillon comptait environ 40 200 répondants longitudinaux et 2 100 cohabitants de tous âges. De ce total, environ 32 100 personnes étaient admissibles aux interviews sur le travail et le revenu. Le taux de réponse de la vague a été de 91 %, ce qui signifie que, parmi les répondants longitudinaux et les cohabitants admissibles, 91 % ont répondu à l'interview sur le travail ou à l'interview sur le revenu.

Enfin, le *taux de réponse du panel* s'applique à l'échantillon longitudinal seulement. Il exprime en pourcentage le nombre de répondants par rapport à l'ensemble des personnes ayant été choisies initialement pour former le panel. Ce taux diminue en général avec le temps en raison de l'érosion de l'échantillon. Il rend compte de la proportion accumulée de membres de l'échantillon que l'on a «perdus» à ce jour, y compris les 12 % perdus au moment de l'interview préliminaire. Le taux de réponse longitudinal de la première vague a été de 80 %) c'est-à-dire le produit de 88 % et de 91 %. Pour les utilisateurs de données qui veulent réaliser des études longitudinales, c'est le taux le plus pertinent.

\$ Dans le cadre de la préparation de la deuxième vague de l'enquête, qui aura lieu en 1995, nous avons réfléchi à la façon dont nous pourrions, à ce stade-ci, améliorer le questionnaire, en commençant par celui de l'interview de janvier sur le travail. Heureusement, peu de modifications se sont révélées nécessaires) il s'agit de petits changements, des ajouts plutôt que des suppressions.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

MODIFICATIONS APPORTÉES À L'INTERVIEW DE JANVIER SUR LE TRAVAIL POUR LA DEUXIÈME VAGUE



Certains changements doivent être apportés pour faire ressortir les «dynamiques» qui s'ajoutent, maintenant que nous recueillons les renseignements pour la deuxième, et, dans certains cas, la troisième fois. Par exemple, lorsque la composition du ménage a changé, nous voulons savoir si des membres sont revenus dans le ménage, pour ne pas les considérer comme des nouveaux membres. En outre, quelques modifications s'imposent dans les catégories de réponses à certaines questions en raison du nombre élevé des réponses en toutes lettres. Fournir une liste de choix qui couvrent la grande majorité des réponses possibles fait gagner du temps aux intervieweurs, qui n'ont alors pas besoin de taper la réponse, sans compter que cela fait gagner aussi du temps de traitement, car les réponses en toutes lettres doivent être traitées manuellement.

Nous décrivons ci-après les principaux changements qui seront mis en application lors de l'interview de janvier 1995.

Composition et caractéristiques démographiques du ménage

- Membres du ménage de retour après une absence : Il est possible que des anciens membres du ménage soient revenus dans le ménage. Une liste des anciens membres (pour la période de référence de l'enquête seulement, c'est-à-dire depuis janvier 1993) apparaîtra à l'écran pour que l'intervieweur puisse reconnaître les nouveaux membres qui, en fait, sont des membres du ménage de retour après une absence.
- Mise à jour des liens entre membres du ménage : Indépendamment de l'arrivée de nouvelles personnes dans le ménage, il arrive parfois que les liens entre membres du ménage changent. Par exemple, deux personnes vivant en union libre peuvent se marier. L'état matrimonial est mis à jour chaque année, mais les intervieweurs peuvent aussi réviser les renseignements sur les liens pour n'importe quel membre du ménage s'il semble y avoir eu un changement.
- Genre de logement et mode d'occupation : On ajoutera dans l'enquête des renseignements sur le genre de logement en posant la question suivante : «Le logement que vous occupez actuellement est-il : une maison individuelle non attenante, une maison jumelée, une maison en rangée ou un duplex; un appartement; ou autre?» Pour déterminer le

mode d'occupation, on posera la question suivante : «Un membre du ménage est-il propriétaire de ce logement?» Dans les interviews subséquentes, on posera de nouveau ces questions seulement si le répondant a déménagé.

Travail

- Anciens employeurs : Comme dans le cas des nouveaux membres du ménage, lorsqu'une personne déclare un nouvel employeur, le nom des employeurs précédents apparaîtra à l'écran pour permettre à l'intervieweur de déterminer s'il s'agit d'un retour chez un ancien employeur. Dans ce cas également, la liste se rapporte uniquement à la période de référence de l'enquête, de sorte qu'elle ne contient pas le nom des employeurs pour lesquels le répondant a travaillé avant janvier 1993, mais pas après.
- Six employeurs au plus : Jusqu'à maintenant, nous recueillions les dates d'emploi chez au plus six employeurs dans l'année, mais nous demandions des caractéristiques détaillées pour seulement un maximum de trois d'entre eux. Dorénavant, toutes les questions sur les caractéristiques de l'employeur porteront sur au plus six employeurs.
- Information retransmise relativement aux compensations financières reçues : Si le répondant a reçu des prestations d'assurance-chômage, une indemnité d'accident du travail ou des prestations d'aide sociale en décembre 1993) c'est-à-dire juste avant le début de l'année de référence visée) on rappellera au répondant que ces sommes ont été déclarées à la fin de l'année précédente avant de lui poser les questions habituelles relatives aux compensations financières reçues pendant l'année de référence. Cette façon de procéder devrait aider le répondant à se remémorer sa situation et ainsi réduire les problèmes de lisière qui surviennent au début d'une nouvelle année.
- Réduction du nombre de réponses en toutes lettres relatives à la façon dont le répondant a obtenu son emploi : L'an passé, nous avons obtenu pour cette question plusieurs réponses en toutes lettres. À la lumière des réponses données, nous avons ajouté les deux nouvelles catégories suivantes : «Syndicat» et «Employeur a communiqué directement avec le répondant». De plus, à la catégorie «Bureau de



placement», nous avons ajouté la note «y compris les Centres d'emploi du Canada».

- Réduction du nombre de réponses en toutes lettres relatives à l'unité de temps utilisée pour déclarer le salaire : La catégorie «Quotidien» sera ajoutée.
- Réduction du nombre de réponses en toutes lettres relatives aux raisons de la perte d'un emploi : Comme plusieurs réponses en toutes lettres avaient trait à des mises à pied, cette possibilité sera ajoutée explicitement à la catégorie «Ralentissement des activités de l'entreprise», en l'occurrence : «Mise à pied / Ralentissement des activités de l'entreprise».
- Amélioration des choix relatifs aux «Conditions d'emploi médiocres» parmi les motifs cités pour avoir quitté un emploi : La catégorie «Conditions d'emploi médiocres» sera remplacée par la catégorie «Insatisfaction au travail», laquelle donnera lieu à une nouvelle question visant à préciser la cause de l'insatisfaction.

Faible rémunération

Heures de travail insuffisantes

Heures de travail trop nombreuses

Piètre milieu de travail (mauvaise ventilation, trop bruyant, etc.)

Harcèlement sexuel

Conflit de personnalité avec l'employeur/d'autres salariés

Travail trop stressant

Autre, précisez

- Réduction des réponses en toutes lettres relatives aux raisons pour lesquelles un emploi a pris fin : Il se peut que l'emploi n'ait pas pris fin plus tôt que prévu; c'est pourquoi nous avons ajouté «Emploi temporaire / Fin de contrat».
- **\$** Voici la liste, par sujet, des variables dérivées de l'interview préliminaire. Les données qui se rapportent à ces variables proviennent des réponses aux questions posées lors de l'interview. Par exemple, on obtient la variable «âge à la naissance du premier enfant» d'après les réponses aux questions sur l'année de naissance du premier enfant et sur l'année de naissance du répondant. Les variables «oui/non» relatives à

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

VARIABLES DÉRIVÉES DE L'INTERVIEW PRÉLIMINAIRE l'origine ethnique sont déterminées en fonction des codes indiqués à la question sur ce sujet.

Activité sur le marché du travail (jusqu'à concurrence de deux emplois, s'il y a lieu)

- nombre de mois travaillés en 1992
- nombre total d'heures travaillées en 1992
- salaire horaire implicite en 1992
- gains totaux en 1992
- si sans emploi en janvier 1993, nombre de mois écoulés depuis le dernier emploi
- profession exercée au moment de l'interview (selon la Classification type des professions de 1980, codes à 4 chiffres et à 2 chiffres)
- secteur d'activité au moment de l'interview (selon la Classification type des industries de 1980, codes à 3 chiffres et à 2 chiffres)

Expérience de travail

- âge auquel la personne a commencé à travailler à temps plein
- depuis ce temps, nombre d'années pendant lesquelles la personne a travaillé à temps plein, a travaillé à temps partiel, a travaillé un peu à temps plein et un peu à temps partiel, a travaillé moins de six mois, et n'a pas travaillé du tout
- nombre d'années d'expérience (en équivalent de temps plein)

Antécédents démographiques et personnels

- âge au premier mariage (ou au début de la première union libre)
- durée (en mois) de la première union (de droit ou de fait), si l'union est dissoute ou si la personne est veuve
- origine ethnique; oui/non pour : «canadienne», «britannique», «française», «autre origine européenne», «membre d'une minorité visible», «autre minorité non visible» et «autochtone»
- pays de naissance, selon la catégorie géographique
- appartenance à une minorité visible (oui/non et groupe) [Pour les études sur l'équité en matière d'emploi. Variable déterminée en fonction de l'origine ethnique et, au besoin, du pays de naissance et de la langue maternelle]



- Appartenance à la population autochtone (oui/non). [Pour les études sur l'équité en matière d'emploi. Comprend les répondants qui ont déclaré «indienne de l'Amérique du Nord», «métisse» ou «inuite/esquimaude» comme origine ethnique et ceux qui ont dit qu'ils étaient des Indiens inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada.]
- situation vis-à-vis de l'immigration (oui/non); année d'immigration et âge à l'immigration, selon l'âge et la tranche d'âge
- pour les femmes de plus de 18 ans : nombre d'enfants mis au monde; nombre d'enfants adoptés ou élevés autres que ses propres enfants; nombre total d'enfants mis au monde et élevés
- pour les femmes de plus de 18 ans : âge à la naissance du premier enfant

Niveau d'instruction

- plus haut niveau d'instruction atteint
- nombre d'années d'études achevées
- nombre d'années d'études postsecondaires achevées
- pour le diplôme/certificat d'études postsecondaires non universitaires le plus récent :
 - nombre d'années d'études à temps plein (ou en équivalents de temps plein) achevées
 - âge à l'obtention du diplôme/certificat
 - principal domaine d'études
- pour le diplôme/certificat d'études postsecondaires non universitaires le plus récent :
 - âge à l'obtention du diplôme/certificat
 - principal domaine d'études
- S Voici la liste des documents de recherche récemment parus que vous pouvez commander individuellement ou recevoir en vous y abonnant. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Anne Palmer par téléphone au (613) 951-2903, par télécopieur au (613) 951-3253 ou par courrier au 11-D8, immeuble Jean-Talon, Parc Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Les utilisateurs du réseau INTERNET peuvent communiquer avec nous au GILES@STATCAN.CA.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DOCUMENTS DE RECHERCHE

94-11 Utilisation des données fiscales dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : rapport sommaire Ruth Dibbs, Susan Poulin, et Maryanne Webber

Dans le numéro précédent de *La Dynamique* (septembre 1994), nous avons décrit un changement important dans la méthode de collecte des données sur le revenu pour l'EDTR, changement qui devrait être mis en oeuvre en 1995. Nous demanderons en effet aux répondants la permission de consulter leurs fichiers fiscaux plutôt que de les interviewer pour recueillir les données sur le revenu. Le document de recherche décrit en détail les divers aspects de cette nouvelle procédure.

94-12 Interview de 1994 sur le revenu pour l'EDTR : Rapport d'observation et d'évaluation Élaine Fournier et Helen Smith

Ce document contient les observations des intervieweurs et des observateurs du bureau central formulées à la suite de l'interview de mai 1994 sur le revenu pour l'EDTR. Étant donné son contenu très détaillé, il est probable que ce document intéressera principalement les personnes qui connaissent déjà très bien l'EDTR et souhaitent en savoir plus sur les procédures de collecte des données.

94-13 Calcul du revenu familial pour l'EDTR
Philip Giles, Sylvie Michaud et Chantal Grondin

Comme le bien-être économique d'une personne est étroitement lié à sa situation familiale, les données sur la famille provenant de l'EDTR présentent un intérêt certain pour de nombreux chercheurs. En général, cependant, la famille n'est pas une unité constante dans le temps et, par conséquent, pose de nouveaux problèmes pour les enquêtes longitudinales. Le revenu familial étant sans conteste la variable relative à la famille la plus importante de l'EDTR, on s'en sert à titre d'exemple dans ce document pour décrire l'approche à adopter également pour d'autres variables relatives à la famille.



94-15 Qualité des données sur le revenu recueillies selon la méthode de l'interview assistée par ordinateur pour l'EDTR Chantal Grondin et Sylvie Michaud

Nous avons étudié un bon nombre de possibilités pour l'élaboration du logiciel de collecte des données de la composante revenu de l'EDTR. L'objectif était de simplifier la tâche de l'intervieweur et du répondant et de concevoir des vérifications pour améliorer la qualité des données obtenues. Nous avons évalué les données sur le revenu recueillies lors de l'essai sur le terrain, en mai 1993, en les comparant aux données des fichiers fiscaux.

94-16 La mesure de la non-réponse dans une enquête longitudinale : l'expérience de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Sylvie Michaud et Maryanne Webber

Comme d'autres aspects des enquêtes longitudinales telles que l'EDTR, le calcul des taux de réponse pose de nouvelles difficultés. De plus, l'EDTR a ses particularités propres, par exemple la réalisation d'une interview «différée» sur le revenu et le recours à l'interview avec rétroinformation. Dans ce document, on présente diverses mesures de la qualité des données qui ont été proposées pour l'enquête, notamment les taux de réponse de la vague et du panel, ainsi que des mesures des caractéristiques des non-répondants.

94-17 Problèmes de mesure liés aux prestations d'assurance-chômage

Alison Hale, Chantal Grondin, et Sylvie Michaud

Dans quelle mesure les enquêtes-ménages permettent-elles de déterminer correctement le montant des prestations d'assurance-chômage touchées? L'EDTR comporte des questions sur les prestations d'assurance-chômage (montant des prestations et mois au cours desquels elles ont été touchées). Dans cette étude, on examine les renseignements relatifs aux prestations d'assurance-chômage fournis par les répondants lors de l'essai sur le terrain de l'EDTR, en 1993, en les comparant avec des données de référence, en l'occurrence les renseignements fournis par ces personnes à ce sujet sur leur déclaration de revenus.